

CERTIBIOCIDES – NUISIBLES



LA FORMATION

La formation pour l'obtention du certificat individuel pour l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides – Certibiocide Nuisibles, s'inscrit dans un cadre réglementaire encadrant l'usage professionnel des produits biocides. Elle répond aux obligations fixées par l'arrêté du 9 octobre 2013, modifié par l'arrêté du 23 janvier 2023, ainsi qu'au règlement européen (UE) n°528/2012. Cette formation est obligatoire pour les professionnels utilisant, distribuant ou acquérant des produits biocides des types TP14, TP18 et TP20. Elle vise à garantir une utilisation conforme, raisonnée et sécurisée des produits, dans le respect de la santé humaine, de l'environnement et des responsabilités réglementaires des acteurs concernés.



LES OBJECTIFS

- Connaître la réglementation sur les produits rodenticides, insecticides et les produits de lutte contre d'autres vertébrés.
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits rodenticides, insecticides et aux produits de lutte contre d'autres vertébrés en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits rodenticides, insecticides et des produits de lutte contre d'autres vertébrés (gestion des effluents, des déchets organiques,...).



PUBLIC CONCERNÉ

Tout utilisateur, acheteur et/ou distributeur de produits biocides professionnels TP14 (lutte contre les rongeurs), TP18 (lutte contre les insectes et autres arthropodes) et TP20 (lutte contre les autres vertébrés).

LE LIEU

La formation se déroulera en distanciel, ou en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Etablissement Public Territorial
de Saint-Barthélemy
Centre Elvina - 57 chemin des
sables - Saint-Jean
97133 Saint-Barthélemy
Tel : 05 90 27 12 55
formation@cemstbarth.com
www.cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033
N° d'activité : 95 9700165497



PROGRAMME

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

OUTILS

- Salle adaptée pour recevoir une formation, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, PowerPoint, audios...
- Le formateur s'appuiera sur des cas, des exercices pratiques et mises en situation.

MÉTHODE

- Formation interactive, basée sur un exposé du formateur ainsi qu'un échange permanent avec les participants.
- Le formateur s'appuiera sur des cas pratiques, sur des mises en situations, et des exercices

- Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)
- Fiche technique (FT)
- Fiche de Données Sécurité (FDS)
- Stockage et transport des produits biocides

MODULE 2 – LES NUISIBLES

- Insectes et moyens de lutte : introduction, identification des insectes, lutte contre certains insectes, diagnostic, choix et réalisation du traitement
- Caractéristiques et moyens de lutte :
 - Les insectes volants frelons (asiatique et européen), guêpes, moustiques, mouches, mite alimentaire
 - Les insectes rampants lchenilles processionnaires (du pin et du chêne), fourmis, puces, punaises de lit, blattes, ténébrion, acariens (pou rouge, sarcopte de la gale)
 - Autres vertébrés : autres vertébrés nuisibles, méthodes de lutte
 - Rongeurs et moyens de lutte
 - L'identification des nuisibles
 - La lutte contre les nuisibles : dégâts occasionnés par la présence de rongeurs, diagnostic : détecter la présence Organisme de formation enregistré auprès de l'Agence Nationale du DPC Siret : 480 727 486 00049 - DA : 93 13 117 32 13 - N° ODPC : 6325 - Id. Datadock : 0041155 Page 3/4 de rongeurs, mise en place de mesures de lutte (lutte alternative, lutte biocide)
 - L'application du traitement
 - L'évaluation de l'efficacité du traitement



PROGRAMME

INTRODUCTION

- Contexte : contexte lié à l'utilisation des produits biocides, rôles, responsabilités et missions, en tant qu'utilisateur professionnel, acquéreur ou distributeur
- Introduction au certificat individuel pour l'activité « utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » : le Certibiocide, le Certibiocide Nuisibles
- Définitions : produit biocide, types de produits biocides, rodenticides, insecticides et autres mots clés

MODULE 1 – CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Cadre réglementaire européen et français
- Arrêté Certibiocide





MODULE 3 – PREVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Contexte : périmètre des risques environnementaux, évaluation des risques
- Étiquette et informations écotoxicologiques : informations écotoxicologiques, fiche de données sécurité, pictogramme « danger pour l'environnement » et les mentions de danger, toxicité aiguë et toxicité aquatique chronique
- Risques environnementaux et gestion des risques : risques environnementaux, facteurs d'aggravation des risques environnementaux, prévention des risques environnementaux, limitation des conséquences des risques environnementaux
- Gestion des déchets : le déchet, déchets biocides, cycle de vie des déchets, obligations et interdictions liées à la gestion des déchets biocides, le devenir des déchets biocides, traçabilité des déchets biocides, pour aller plus loin : traitement et valorisation des déchets

MODULE 4 – PRÉVENTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

- Danger lié aux produits biocides : identification du danger, informations toxicologiques
- Analyse du(des) danger(s) et du(des) risque(s) : danger et risque, représentation des mentions de danger pour la santé, contaminations liées aux produits biocides
- Risques liés aux produits biocides : intoxications aiguës et chroniques, analyse des conditions d'expositions (voies de pénétration, situations d'expositions aux risques, contact direct/ indirect, facteurs favorisant la pénétration, cas des personnes sensibles)

- Mesures de protection : protection(s) collective(s), protections individuelles (avant l'intervention, pendant l'intervention (gants, combinaison, protections faciales), après l'intervention), formations et information, mesures de prévention
- Conduite à tenir en cas d'accident : principaux symptômes d'empoisonnement, protéger – alerter – secourir, déclarations d'accidents



MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Évaluation finale sous forme d'un QCM de 30 questions établi par le Ministère de l'Environnement.
- Un minimum de 20 réponses justes sur 30 est attendu afin d'obtenir le Certibiocide Nuisibles.

Le Certibiocide Nuisibles est délivré pour une durée de 5 ans et doit être renouvelé avant son échéance par le suivi d'une formation de renouvellement réglementaire.



FINALITE

- **Attestation de fin de formation**

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification QUALIOPi de l'établissement.

LE COÛT ET LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financements de vos actions de formation. Le Centre de Formation de la CEM vous accompagne dans vos démarches.

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au 05 90 27 12 55 ou par mail à : alexia.louis@cemstbarth.com.



Pour vous inscrire, nous vous invitons à compléter le bulletin d'inscription sur le site internet de la CEM : <https://www.cemstbarth.com/tr/inscriptions.php>